



CONCOURS JURIDIQUE 2026

CATÉGORIE: **Nouvel auteur ou Nouvelle auteure**

La Fondation du Barreau du Québec a le plaisir d'annoncer la tenue du Concours juridique 2026. Les règles pour la catégorie « Nouvel auteur ou Nouvelle auteure » sont les suivantes :

1. DESCRIPTION

Cette catégorie vise à récompenser des nouveaux auteurs ou nouvelles auteures d'ouvrage (**monographie** ou **traité**), rédigé en français ou en anglais, traitant d'un sujet de nature juridique. L'ouvrage doit contribuer à l'avancement des connaissances en **droit québécois**.

Il doit s'agir de la **première publication** de l'auteur.e à titre de rédacteur.trice unique d'un ouvrage. Pour se qualifier au concours, l'auteur.e qui est professeur.e ne doit pas avoir cumulé **plus de sept ans** à titre de professeur.e régulier depuis sa première embauche dans une université.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur.e doit appartenir à l'une des catégories suivantes:

- Membre du Barreau du Québec
- Membre de la Chambre des notaires du Québec
- Membre de la magistrature
- Membre du corps professoral d'une université
- Étudiant.e inscrit.e dans une faculté de droit, en droit notarial ou à l'École du Barreau du Québec

Le dépôt de candidatures par un tiers (éditeur.trice, collègue ou employeur) est permis.

L'ouvrage doit avoir été **publié dans les quatre (4) ans** précédant le dépôt de candidature. La date de publication de l'ouvrage fera foi de la période accordée pour être admissible.

Sont exclus du présent concours :

- Un ouvrage non publié
- Un ouvrage portant strictement sur le droit étranger ou sur le droit canadien sans application claire au contexte québécois
- Un ouvrage déjà primé dans le cadre du concours juridique.
- Un ouvrage rédigé par plusieurs auteur.e.s.
- Un ouvrage faisant l'objet d'une réédition, sauf si les modifications apportées sont substantielles et nécessaires pour refléter une évolution importante de la législation, de la jurisprudence ou de la doctrine.

3. PRIX

Un prix de **6 000 \$** sera décerné à l'auteur.e de l'ouvrage primé par le comité d'évaluation.

Ce comité peut également recommander de partager le prix entre deux ouvrages lorsque leur qualité et leur pertinence le justifient ou d'attribuer une mention honorable à un ouvrage non lauréat afin de reconnaître la qualité de son contenu.

4. PROCÉDURE

Pour faciliter le travail des membres du comité

d'évaluation, l'auteur.e ou le tiers doit soumettre l'ouvrage en :

1. Complétant le formulaire de candidature en ligne.
2. Envoyant six (6) exemplaires de l'ouvrage, tel qu'il a été publié, en format papier à la **Fondation du Barreau du Québec** à l'adresse suivante:

Fondation du Barreau du Québec
445 boul. Saint-Laurent, Bureau 400,
Montréal (Québec), H2Y 3T8

Prendre note que les exemplaires des ouvrages transmis à la Fondation dans le cadre du concours **ne seront pas retournés aux auteur.e.s** qui ont déposé leur candidature.

5. COMITÉ D'ÉVALUATION

Les ouvrages soumis sont évalués par un comité d'évaluation. Les membres de ce comité sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Ni les membres du comité ni les administrateur.trice.s de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature pour le concours juridique.

6. SÉLECTION

Le comité évalue les ouvrages en fonction des critères suivants:

- Intérêt du sujet
- Profondeur et rigueur de l'analyse
- Apport critique
- Qualité et portée de la synthèse
- Originalité et contribution durable à la doctrine juridique québécoise
- Qualité et originalité du style
- Clarté et rigueur de la langue

La Fondation ne déclare de lauréat.e que lorsque la qualité des ouvrages le justifie.

7. PUBLICITÉ

La Fondation utilise tous les moyens de communication à sa disposition (site Web, Infolettre et réseaux sociaux) pour diffuser les informations relatives au concours et à ses règles.

Elle fait également la promotion des ouvrages primés et ceux qui ont reçu une mention honorable.

Les lauréat.e.s, les récipiendaires d'une mention honorable ainsi que les éditeur.e.s sont invité.e.s à faire la promotion du prix obtenu dans leurs réseaux respectifs selon les modalités prévues par la Fondation dans son *Guide de communication et de visibilité*.

8. DIFFUSION

Les lauréat.e.s ainsi que les auteur.e.s ayant fait l'objet d'une mention honorable s'engagent à présenter leur

POUR PLUS D'INFORMATION

Tél. : 514 954-7097 • Téléc. : 514 954-3449
445, boul. Saint-Laurent, Bureau 400, Mtl, QC, H2Y 3T8
www.fondationdubarreau.qc.ca
concoursjuridique@fondationdubarreau.qc.ca



ouvrage lors d’une activité ou une formation organisée par la Fondation ou l’un de ses partenaires.

9. DATE DE CLÔTURE

L’ouvrage doit être soumis au plus tard le **18 mai 2026 à 23 h 59**. Une décision sera rendue à l’automne 2026.



POUR PLUS D'INFORMATION

Tél. : 514 954-7097 • Téléc. : 514 954-3449
445, boul. Saint-Laurent, Bureau 400, Mtl, QC, H2Y 3T8
www.fondationdubarreau.qc.ca
concoursjuridique@fondationdubarreau.qc.ca